



20/01/2009

# L'Actu<sup>N° 19</sup> de l'Éduc.

Secrétaire Nationale Claire KREPPER  
01 44 39 23 52 / 06 28 02 03 30

*L'équipe du secteur Éducation  
vous souhaite une bonne année 2009*

## ➤ Le ministère de l'Éducation nationale jugerait-il que les sujets de tension manquent dans les écoles ?

Il faut croire que oui si l'on en juge par les évaluations de CM2 qu'il impose aux enseignants ! Encore une fois, un dispositif mal réfléchi, lourd et potentiellement dangereux tombe d'en haut. Pour le SE-UNSA, il y aurait un véritable intérêt à des évaluations nationales permettant de vérifier les acquis en fin de cycle et ainsi de mieux appréhender les performances du système scolaire. Mais avec des passations d'épreuves entre le 19 et le 23 janvier, donc en milieu d'année scolaire, ces objectifs sont impossibles à atteindre !

De surcroît, les modalités proposées sont à la fois simplistes, ce qui interdira toute connaissance fine des acquisitions des élèves, et complexes quant au protocole de saisie et de remontée des résultats. Enfin, aucune garantie n'est donnée quant à la confidentialité des évaluations. La porte est donc ouverte à un « classement » des écoles selon les résultats des enfants, induisant des logiques de concurrence consuméristes inacceptables au regard des objectifs de l'École publique. Face au refus du ministre de surseoir à ces évaluations de CM2, le SE-UNSA a appelé les collègues à :

- ne pas faire passer d'exercices correspondant à des notions non étudiées depuis le début de l'année
- ne rendre compte que des seuls résultats des exercices passés aux élèves et aux parents de la classe concernée ;
- ne pas utiliser le logiciel ministériel de transmission et ne transmettre que les résultats anonymes des exercices effectivement passés.

## ➤ Rased : le ministre recule, mais pas assez !

1500 enseignants spécialisés seront finalement affectés en surnombre dans des écoles difficiles pour intervenir dans le cadre de leurs missions spécifiques auprès des élèves en difficulté. 1500 postes vacants (au lieu de 3000) seront transférés dans des classes ordinaires. Ces modifications sont un premier résultat important de la mobilisation mais le SE-UNSA qui a fait du maintien des aides spécialisées sa priorité ne peut s'en satisfaire. D'autres actions seront donc encore à mener. Le ministère va réunir prochainement un groupe de travail national avec les organisations syndicales et associations professionnelles pour engager une réelle réflexion sur le traitement de la difficulté scolaire. Dans ce cadre, il annonce des discussions sur la révision des missions des Rased.



## ➤ Réforme du lycée : le Se-UNSA avance

Plombé par les coupes budgétaires, l'indécision du ministre, et les surenchères des lobbies, la réforme du lycée est au point mort. Sa nécessité n'en demeure pas moins. Sur ce sujet comme sur d'autres, le SE-UNSA ne se résigne pas à l'immobilisme. En témoignent les 9 propositions que nous avons élaborées avec 19 autres organisations <sup>(1)</sup> :

- ❶ L'organisation du lycée est modulaire : modules communs et modules d'exploration en seconde ; modules communs et modules de spécialisation progressive en cycle terminal.
- ❷ Les voies générale et technologique sont fusionnées.
- ❸ Les modalités de la certification terminale (baccalauréat tiennent compte de cette nouvelle organisation: les modules sont capitalisés après validation en cours de formation. En plus de cette capitalisation, le baccalauréat fait l'objet d'un nombre réduit d'épreuves terminales et d'une épreuve intégrée représentative du parcours de l'élève.
- ❹ Les modules sont définis par des connaissances et des compétences à acquérir. Le mode d'évaluation est précisé à l'avance. Les modules peuvent être pluri-disciplinaires, inter-disciplinaires ou disciplinaires. Un ou plusieurs modules sont élaborés par les équipes.
- ❺ Un temps d'accompagnement doit être prévu de façon spécifique dans les emplois du temps, encadré par des professeurs référents, avec deux objectifs distincts à moduler tout au long de l'année scolaire : un travail d'élaboration du parcours personnel et le suivi des apprentissages réalisés, dans le cadre de petits groupes d'élèves.
- ❻ L'accompagnement des élèves, le travail en équipe et la participation au pilotage de l'établissement font partie des missions des enseignants et sont intégrés dans leurs services.
- ❼ L'accompagnement, le travail personnel, la vie associative, les relations entre pairs, entre jeunes et adultes, l'apprentissage démocratique sont des dimensions importantes pour la formation et l'insertion du futur citoyen. Leur donner du temps implique de limiter l'horaire de cours des élèves.
- ❽ Les instances collectives doivent être redéfinies pour permettre la participation de tous, élèves et adultes.
- ❾ L'autonomie des établissements va de pair avec leur mise en réseau sur un territoire donné dans une logique de complémentarité pour éviter toute concurrence.

---

<sup>(1)</sup> Crap-Cahiers Pédagogiques, E&D, FCPE, Ligue de l'enseignement – ARF, Se-Unsa, Sgen-Cfdt, UNL, Unef, Confédération Etudiante, Fespi, Icem, Francas, Cemea, GFEN, OCCE, FOEVEN, EEDF, PEP, JPA



## ➤ Descoings : un nouveau pilote pour le lycée ?

Affaibli après les semaines de grogne du monde enseignant et de mobilisation lycéenne, Xavier Darcos a perdu de sa superbe. Et c'est désormais depuis l'Elysée que semble géré l'épineux dossier de la réforme du lycée... Soucieux de ne pas paraître abandonner ses vellétés réformatrices, Nicolas Sarkozy a sorti de son chapeau Richard Descoings, dernier avatar de l'ouverture à gauche. Le très médiatique directeur de Sciences Po s'est vu confié par le président une mission « d'analyse, de compréhension, d'écoute et de proposition sur la réforme du lycée ». L'objectif est clairement de renouer le dialogue avec les lycéens et leurs organisations, très remontés jusqu'à ce jour. Si officiellement la réforme est toujours à l'ordre du jour, l'urgence paraît surtout pour le gouvernement de calmer le jeu. En témoignent les « quatre axes stratégiques » sur lesquels Darcos attend des propositions de la part du directeur de Sciences Po :

- Renforcer l'accompagnement des élèves en difficulté tout au long de la scolarité du lycée et réduire les redoublements plus particulièrement en classe de seconde ;
- Rééquilibrer la voie technologique par rapport à la voie générale et, à l'intérieur de la voie générale, les séries S, ES et L ;
- Mieux préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur aussi bien en termes de méthodes de travail que d'aide à l'orientation ;
- Donner place et reconnaissance à la responsabilité et à l'engagement des lycéens dans la vie de leur établissement et l'organisation de leurs études.

Loin de l'ambition initialement affichée, il semble bien que l'on s'achemine, une fois de plus, vers un enterrement de première classe...

## ➤ Circulaire « décrochage scolaire » : rien de nouveau pour raccrocher !!!

Dans le cadre du plan « Espoir banlieue » (Fadela Amara), le Comité interministériel des villes (CIV) du 20 juin 2008 réuni à Meaux a acté, par un certain nombre de mesures, l'objectif de lutter efficacement contre le décrochage scolaire.

Qui serait en désaccord avec cet objectif ? Personne. C'est comme si on vous demandait d'être volontaire pour partir en Patagonie.

Une fois de plus, on tente de faire croire qu'il s'agit de mesures nouvelles alors que toutes sont déjà en place.

La circulaire du 18 décembre 2008 demande aux chefs d'établissement de faire remonter pour le 30 janvier prochain un diagnostic à la DGESCO, qui doit mesurer le phénomène de décrochage au cours de l'année 2006-2007 et présenter des actions déjà mises en place. Les personnels des MGI auront à identifier les décrocheurs selon des profils bien déterminés. L'objectif est de réduire le nombre de décrocheurs des 215 quartiers de 10%.

Quid du financement des actions ? La réponse est très simple. Il faut que les projets soient innovants. Une fois de plus, ce gouvernement occulte l'investissement d'équipes qui n'ont eu de cesse de lutter contre le décrochage scolaire.

Je décroche. A qui le tour ?

Cf. circulaire n°2008-174 du 18-12-2008